



## Litige dossier rétractation d'une demande de crédit

-----  
Par Martinelea

Bonjour

Après avoir souscrit le 22 novembre 2025 un crédit auprès de Sofinco pour l'achat d'un canapé chez Mobilier de France, j'ai décidé d'annuler ma commande dans le délai légal de rétractation, le 28 novembre par courrier recommandé conformément aux dispositions prévues par le Code de la consommation. (courrier envoyés chez MDF et Sofinco)

Cependant, Sofinco refuse d'annuler le crédit, au motif que Mobilier de France refuserait l'annulation de la commande, en affirmant que la marchandise aurait été récupérée. Cette affirmation est fautive, puisque la livraison du canapé était prévue au mois d'avril, comme clairement stipulé dans le contrat de vente joint.

Je me retrouve donc dans une situation injustifiée où :

- la commande a été annulée dans les délais légaux, (rétractation par courrier recommandé)
- la marchandise n'a jamais été livrée,
- et le crédit demeure pourtant actif.

Je sollicite votre aide afin de faire respecter mon droit de rétractation et d'obtenir l'annulation définitive du crédit Sofinco, ainsi que de toute obligation financière associée.

En vous remerciant par avance de l'aide que vous m'apporterez

Très cordialement

Martine Uzan

Le 29 déc 2025

-----  
Par kang74

Bonjour

Il vous suffit de transmettre le document de Mobilier de France attestant de l'annulation de la commande.

Pour le crédit vous auriez pu vous en retracter dans les 14 jours : l'avez vous fait ?

Je vous conseille de vérifier que vous avez bien respecté les modalités de rétractation, si le produit permet une rétractation .

Des produits personnalisés sont exclus du droit de retractation par exemple .